



Bruxelles, le 19 janvier 2024
(OR. en)

5507/24

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0420 (COD)**

TRANS 14
RELEX 51

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Accord à haut niveau entre l'UE et la Norvège en vue de l'adaptation des cartes indicatives du réseau d'infrastructures de transport telles qu'établies à l'annexe III du règlement (UE) no 1315/2013 (règlement RTE-T)
- Autorisation de négocier un instrument non contraignant

1. Le 12 janvier 2024, la Commission a informé le groupe "Transports – Questions intermodales et réseaux" de son intention d'engager des négociations sur un accord à haut niveau entre l'UE et la Norvège concernant l'adaptation des cartes indicatives du réseau d'infrastructures de transport telles qu'établies à l'annexe III du règlement (UE) n° 1315/2013 (règlement RTE-T).
2. Les modifications prévues concernent les cartes indicatives relatives aux infrastructures de transport routier et à la liste des ports et aéroports figurant sur les cartes indicatives du RTE-T.
3. La Commission a présenté sa note¹ et ses intentions à ce sujet au groupe de travail le 12 janvier 2024. Aucune des délégations n'a soulevé d'objection à ce que la Commission soit autorisée à entamer les négociations.

¹ Doc. 5232/24.

4. En outre, il est entendu que la Commission s'adressera de nouveau au Conseil à l'issue des négociations afin de lui demander son autorisation en vue de la signature de l'accord à haut niveau au nom de l'UE.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'autoriser la Commission à négocier l'accord à haut niveau susmentionné avec la Norvège.
